



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Karine GAUTHIER, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

FARDA AMÉNAGEMENT - 1ÈRE PROGRAMMATION 2026

(N°2026-271)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-501 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « FARDA 2023- 2026 » ;

Vu la délibération n°2023-586 de la Commission Permanente en date du 11/12/2023 « FARDA Aménagement – 3^{ème} programmation » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'acter la modification d'intitulé du dossier n°2023-05642 « Rénovation et réhabilitation de la salle polyvalente », porté par la commune de Fresnicourt-le-Dolmen et dont le financement a été octroyé par délibération n°2023-586 du 11 décembre 2023, par le nouvel intitulé d'opération suivant : « Reconstruction de la salle polyvalente », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer dans le cadre du FARDA Aménagement 2026 un montant total de 2 668 092,91 € de subventions correspondant à 132 projets, aux bénéficiaires et selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présentés dans le tableau annexé et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La mise en œuvre des subventions départementales visées à l'article 2 s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

1) Pour toute subvention supérieure à 30 000 € et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le versement d'acomptes (3 maximum) est possible au prorata des dépenses réalisées, plafonnées à 80 % du montant total de la subvention. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- État récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures acquittées correspondant au projet ;
- Étude complète ou rendus intermédiaires (si subvention Volet Études) ;
- Pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.

2) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- État récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures acquittées correspondant au projet ;
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération et respectant les règles encadrant le financement croisé des collectivités (joindre les copies des rejets ou notifications d'attribution des subventions perçues ou à percevoir) ;
- Le cas échéant : procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en

présence de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial ;

- Pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement de la subvention.

Dans la mesure où les demandes concernent des dossiers instruits selon les modalités du FARDA 2023-2026, seules les dépenses acquittées à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention (lettre d'intention) seront prises en compte.

3) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.

4) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.

5) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

6) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra

être clairement identifiée durant l'évènement.

Article 4 :

Les dépenses versées en application de l'article 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-540A05	2324- 2041482-/90554	FARDA Aménagement	7 000 000,00	2 668 092,91

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

FARDA AMENAGEMENT - 1ERE PROGRAMMATION 2026

COMMUNE	CODE DE LA DEMANDE	TYPE DE DEMANDE	INTITULE DE L'OPERATION	Montant HT projet éligible	Plafond	Taux	Montant demandé
VOLET ETUDES							
COMMUNE DE BLESSY	2026-00244	ETUDES AMENAGEMENTS D'AMENAGEMENT	études pour l'aménagement paysager et l'agrandissement du cimetière	4 000,00		60,00%	2 400,00
COMMUNE DE BIMONT	2026-00271	ETUDES BATIMENTS	étude de faisabilité pour la réhabilitation en salle multiactivité d'un ancien logement communal	4 133,50		60,00%	2 480,10
COMMUNE DE ESTRÉE-BLANCHE	2026-00232	ETUDES BATIMENTS	étude pour la rénovation du presbytère	10 800,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE MARQUAY	2026-00695	SCHEMA DECI	établissement du schéma DECI	3 800,00	3 800,00	60,00%	2 280,00
COMMUNE DE SIBIVILLE	2026-00176	SCHEMA DECI	établissement du schéma DECI	4 000,00	4 000,00	60,00%	2 400,00
COMMUNE DE WILLEMAN	2026-00779	SCHEMA DECI	établissement du schéma DECI	6 800,00	6 800,00	60,00%	4 080,00
DECI							
COMMUNE DE BOURNONVILLE	2026-00384	DECI	pose d'une citerne de 120 m ³ route de Crémares	66 808,00	25 000,00	40,00%	10 000,00
COMMUNE DE BRIAS	2026-00859	DECI	installation de 2 citernes incendie de 30 m ³ rue de Neuville et hameau de la Gare	59 622,60	50 000,00	40,00%	20 000,00
COMMUNE DE FONCQUEVILLERS	2026-00168	DECI	mise aux normes de la DECI dans la commune : installation d'une citernes de 45 m ³ rue de Gommecourt et 30m ³ rue de Sailly et de 2 prises accessoires rue Haute	37 576,94	37 576,94	40,00%	15 030,77
COMMUNE DE LINZEUX	2026-00369	DECI	installation de 3 poteaux rues de Saint-Pol, de Blangermont, et de l'Eglise, et d'une citerne souple de 60m ³ rue de la Mairie	18 923,90	18 923,90	40,00%	7 569,56
COMMUNE DE LOTTINGHEN	2026-00365	DECI	pose d'une citerne de 120m ³ , impasse du Tronquois	15 428,15	15 428,15	40,00%	6 171,26
COMMUNE DE MAMETZ	2026-02169	DECI	installation de 3 poteaux incendie (1 rue du Château, 1 rue d'Enguinegatte et 1 rue de la Place)	15 766,64	3 750,00	40,00%	1 500,00
COMMUNE DE PIERREMONT	2026-00277	DECI	installation de 2 citernes de 30m ³ rue de Libessart, de 2 poteaux incendie rue de l'Eglise et impasse du Moulin	58 954,78	51 899,62	40,00%	20 759,84
COMMUNE DE SENINGHEM	2026-02170	DECI	mise en conformité de la défense incendie : installation d'une citerne Route Nationale	20 661,00	20 661,00	40,00%	8 264,40
COMMUNE DE TENEUR	2026-00267	DECI	Installation de 2 citernes de 30m ³ rues d'Heuchin et de la Ruellelette ; 1 bouche incendie rue de Tilly Capelle, 1 prise accessoire rue Marcel Dollet, 1 prise accessoire carrefour Marcel Dollet et rue Maisnil ; création d'un point d'aspiration rue des Prés	113 000,00	58 750,00	40,00%	23 500,00
COMMUNE DE VIEIL-MOUTIER	2026-00327	DECI	pose de citerne de 120 m ³ rue de Senlecques	45 565,00	25 000,00	40,00%	10 000,00
COMMUNE DE ZUTKERQUE	2026-00420	DECI	installation de 2 poteaux incendie rue du Blanc Pignon, 1 poteau incendie rue du Fort Saint-Jean et d'une borne incendie à l'angle de la rue du Petit Coin / rue du Verre au Vin	14 086,51	5 000,00	40,00%	2 000,00
ABRIBUS							
COMMUNE DE BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES	2026-00238	Abribus	fourniture et pose d'un abribus rue de Monnecove	4 230,00		50,00%	2 115,00
COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE	2026-00099	Abribus	installation de deux abribus, rue de Berck et rue de Montreuil	6 268,00	5 500,00	50,00%	2 750,00
COMMUNE DE COULOMBY	2026-01034	Abribus	fourniture et pose d'un abribus - rue principale	7 500,00	5 500,00	50,00%	2 750,00
COMMUNE DE HAMES-BOUCRES	2026-00409	Abribus	renouvellement de 3 abribus sur la RD 127 route de Guînes	7 875,00	5 500,00	50,00%	2 750,00
COMMUNE DE FRÉVIN-CAPELLE	2026-00155	Abribus	installation d'un abribus rue de la Scarpe intersection rue Devillers	12 900,00	5 500,00	50,00%	2 750,00
COMMUNE DE HALLOY	2026-00179	Abribus	installation d'un nouvel abribus à proximité de l'église	1 896,92		50,00%	948,46
COMMUNE DE LIENCOURT	2026-00156	Abribus	installation d'un abribus rue de l'Eglise	3 200,00		50,00%	1 600,00
COMMUNE DE MONTENESCOURT	2026-00194	Abribus	installation d'un nouvel abribus au niveau du Mont de Wanquetin	15 289,00	5 500,00	50,00%	2 750,00
TRAVAUX DU QUOTIDIEN							
COMMUNE DE AIX-EN-ISSART	2026-00283	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation complète et isolation de la mairie, de l'école et du préau	38 170,26		20,00%	7 634,05
COMMUNE DE ANDRES	2026-00410	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement du revêtement de sol de la salle de sport municipale	57 417,30	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE ATHIES	2026-00095	ENTRETIEN BATIMENTS	installation de panneaux photovoltaïques (salle des fêtes et espace culturel)	52 471,49	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE AUX-LE-CHÂTEAU	2026-00626	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation thermique du groupe scolaire communal par changement d'une partie des menuiseries	66 885,61	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE AYETTE	2026-02135	ENTRETIEN BATIMENTS	sécurisation de la sortie de l'école et de la nouvelle mairie	32 931,00		20,00%	6 586,20
COMMUNE DE BAPAUME	2026-00809	RESERVES FONCIERES SANS AFFECTATION	acquisition d'une parcelle cadastrée située au lieu-dit "Le Barbaquin"	21 500,00		20,00%	4 300,00
COMMUNE DE BÉALENCOURT	2026-00135	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'aménagement de la salle communale	25 101,93		20,00%	5 020,38
COMMUNE DE BERNEVILLE	2026-00297	ENTRETIEN BATIMENTS	amélioration de la performance énergétique de la mairie	6 720,57		20,00%	1 344,11
COMMUNE DE BIMONT	2026-02041	ENTRETIEN BATIMENTS	changement du portail de l'école maternelle	10 432,62		20,00%	2 086,52
COMMUNE DE BLANGY-SUR-TERNOISE	2026-00282	ENTRETIEN BATIMENTS	création d'un préau au groupe scolaire Simone Veil	28 711,24		20,00%	5 742,24
COMMUNE DE BONNINGUES-LÈS-CALAIS	2026-00228	RESERVES FONCIERES SANS AFFECTATION	réserve foncière parcelle AA103	270 000,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE CANETTEMONT	2026-00198	ENTRETIEN BATIMENTS	amélioration énergétique du logement communal	31 501,62		20,00%	6 300,32
COMMUNE DE COLLINE-BEAUMONT	2026-00186	RESERVES FONCIERES SANS AFFECTATION	acquisition de foncier sans affectation définie	100 000,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE CRÉMAREST	2026-00219	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'entretien sur divers bâtiments communaux (salle Biscopem, école, mairie, vestiaire foot)	41 387,60		20,00%	8 277,52
COMMUNE DE CUINCHY	2026-00259	ENTRETIEN BATIMENTS	installation de panneaux photovoltaïques sur le site scolaire	16 821,28		20,00%	3 364,25
COMMUNE DE DROUVIN-LE-MARAIS	2026-00258	CIMETIERES	réhabilitation de la clôture du cimetière	35 157,17		20,00%	7 031,43
COMMUNE DE ÉCLIMEUX	2026-00231	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la salle des fêtes	11 780,00		20,00%	2 356,00
COMMUNE DE ÉCOURT-SAINT-QUENTIN	2026-00199	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation et sécurisation du bâtiment des services techniques	47 452,12		20,00%	9 490,42
COMMUNE DE ESTRÉE-WAMIN	2026-00209	MONUMENTS AUX MORTS	restauration du monument aux morts	2 488,50		20,00%	497,70
COMMUNE DE FAUQUEMBERGUES	2026-02103	ENTRETIEN BATIMENTS	petites réparations de la salle polyvalente et installation d'un chauffe-eau thermodynamique	15 673,15		20,00%	3 134,63
COMMUNE DE FONTAINE-L'ÉTALON	2026-00136	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'isolation de la salle des fêtes et de la mairie	53 817,15	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE FRESNES-LÈS-MONTAUBAN	2026-00204	ENTRETIEN BATIMENTS	réhabilitation de la salle annexe de la mairie	13 643,00		20,00%	2 728,60
COMMUNE DE FRÉTHUN	2026-00174	ENTRETIEN BATIMENTS	changement des menuiseries extérieures et de la porte de secours du gymnase	50 642,60	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE FRUGES	2026-00041	ENTRETIEN BATIMENTS	restauration des façades de la mairie et de la bibliothèque	47 887,69		20,00%	9 577,53
COMMUNE DE GOMIÉCOURT	2026-01068	CIMETIERES	mise en place d'une clôture et d'un portail au cimetière	36 160,00		20,00%	7 232,00
COMMUNE DE GOUY-EN-ARTOIS	2026-00200	ENTRETIEN BATIMENTS	pose de stores intérieurs et de volets extérieurs à l'école maternelle	10 239,10		20,00%	2 047,82

COMMUNE DE GUEMPS	2026-00226	MONUMENTS AUX MORTS	rénovation sur monument aux morts	5 110,00		20,00%	1 022,00
COMMUNE DE HALINGHEN	2026-00218	CIMETIERES	travaux d'aménagement des allées du cimetière	17 854,00		20,00%	3 570,80
COMMUNE DE HARDINGHEN	2026-00225	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation complète du bâtiment "presbytère"	69 223,14	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE HUBERSENT	2026-01909	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection du préau de l'école	6 865,00		20,00%	1 373,00
COMMUNE DE LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE	2026-00220	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'entretien dans divers bâtiments communaux (centre socio-culturel, médiathèque, salle Marcel Caudeville, salle Ginkgo, salle des fêtes) et travaux de réparation ou de remplacements de clôtures (chemin des Poètes, terrain multisports, chemin pédestre avenue de la Forêt et école)	64 941,80	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE LANDRETHUN-LÈS-ARDRES	2026-00003	ENTRETIEN BATIMENTS	isolation du grenier de la mairie et jointements des murets mairie et école	31 443,20		20,00%	6 288,64
COMMUNE DE MAGNIÇOURT-SUR-CANCHE	2026-00210	MONUMENTS AUX MORTS	rénovation du monument aux morts	6 460,00		20,00%	1 292,00
COMMUNE DE MAISNIL-LÈS-RUITZ	2026-00744	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la toiture et remplacement du chauffage au CLSH	29 648,40		20,00%	5 929,68
COMMUNE DE MAMETZ	2026-00239	ENTRETIEN BATIMENTS	installation de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaire	48 936,46		20,00%	9 787,29
COMMUNE DE MARESQUEL-ECQUEMICOURT	2026-00187	CIMETIERES	agrandissement du cimetière	39 882,40		20,00%	7 976,48
COMMUNE DE MARLES-SUR-CANCHE	2026-00092	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux de réhabilitation de portails et aménagement des allées du cimetière	17 434,60		20,00%	3 486,92
COMMUNE DE MONTENESCOURT	2026-01927	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de la chaudière fioul par une chaudière biofioul	10 265,43		20,00%	2 053,08
COMMUNE DE MORY	2026-00476	MONUMENTS AUX MORTS	rénovation du monument aux morts	9 224,80		20,00%	1 844,96
COMMUNE DE NIELLES-LÈS-CALAIS	2026-00224	CIMETIERES	rénovation du mur d'enceinte du cimetière	31 611,90		20,00%	6 322,38
COMMUNE DE OISY-LE-VERGER	2026-00205	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation du bâtiment des services techniques	8 629,43		20,00%	1 725,88
COMMUNE DE ROCQUIGNY	2026-00202	ENTRETIEN BATIMENTS	mise aux normes énergétique et électrique d'un bâtiment communal	46 325,88		20,00%	9 265,17
COMMUNE DE RUMINGHEM	2026-01917	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux de sécurisation de la toiture de la salle des fêtes	93 712,15	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN	2026-00052	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'aménagement d'un local communal en maison des associations	167 160,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHOQUEL	2026-01992	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation énergétique d'un bâtiment communal	78 000,00	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE SELLES	2026-00221	ENTRETIEN BATIMENTS	restauration des grilles, du portail et des murets du corps de ferme communal	14 167,30		20,00%	2 833,46
COMMUNE DE SEMPY	2026-00659	ENTRETIEN BATIMENTS	isolation des murs et rénovation du parquet de l'école maternelle	62 031,29	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE SERQUES	2026-00240	CIMETIERES	pose de clôture et portail suite à l'agrandissement du cimetière	30 549,67		20,00%	6 109,93
COMMUNE DE YTRES	2026-00203	ENTRETIEN BATIMENTS	agrandissement du stockage de la salle des fêtes	21 842,97		20,00%	4 368,59
COMMUNE DE ZUTKERQUE	2026-01805	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection des douches des vestiaires du stade municipal	2 278,92		20,00%	455,78
PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX							
SERVICES AUX PUBLICS							
COMMUNE DE CAMPAGNE-LÈS-WARDRECQUES	2026-00782	SERVICES PUBLICS	réhabilitation importante des sanitaires de l'école M. Pagnol	87 248,07		30,00%	26 174,42
COMMUNE DE FICHEUX	2026-00903	SERVICES PUBLICS	rénovation de la mairie et de l'école	1 539 710,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE FRUGES	2026-00291	SERVICES PUBLICS	construction d'une salle multiactivités	328 786,87	300 000,00	27,40%	82 196,73
COMMUNE DE GAVRELLE	2026-02275	SERVICES PUBLICS	rénovation de la façade et de la toiture de la mairie	173 860,12		30,00%	52 158,03
COMMUNE DE GOMMECOURT	2026-00279	SERVICES PUBLICS	construction d'une salle d'activités	455 009,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE HESDIGNEUL-LÈS-BOULOGNE	2026-00223	ACQUISITIONS FONCIERES	acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle école communale	130 220,00		30,00%	39 066,00
COMMUNE DE HESDIN-LA-FORET	2026-00002	SERVICES PUBLICS	réhabilitation du pôle scolaire (tranche 3)	369 895,79	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE MARLES-SUR-CANCHE	2026-00237	SERVICES PUBLICS	réhabilitation de la mairie	123 101,56		30,00%	36 930,46
COMMUNE DE MORINGHEM	2026-02101	SERVICES PUBLICS	rénovation énergétique et réagencement de l'école élémentaire Gilles de Gennes	1 014 395,49	300 000,00	35,00%	105 000,00
COMMUNE DE NUNCQ-HAUTCÔTE	2026-00243	SERVICES PUBLICS	réhabilitation de la mairie	344 638,28	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE OUVÉ-WIRQUIN	2026-00236	SERVICES PUBLICS	construction d'une école primaire (phase 1)	909 271,92	300 000,00	40,00%	120 000,00
COMMUNE DE RUYAULCOURT	2026-00268	SERVICES PUBLICS	rénovation du rez de chaussée de la mairie et de ses abords	507 070,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE SAINT-INGLEVERT	2026-02274	SERVICES PUBLICS	rénovation et isolation de la mairie	76 472,24		30,00%	22 941,67
COMMUNE DE SAINT-TRICAT	2026-00408	SERVICES PUBLICS	construction d'une cantine-garderie	887 025,99	300 000,00	35,00%	105 000,00
COMMUNE DE VAUDRICOURT	2026-01356	SERVICES PUBLICS	rénovation de la salle polyvalente Agrestis	278 666,20		30,00%	83 599,86
COMMUNE DE ZUTKERQUE	2026-00115	SERVICES PUBLICS	construction d'une école maternelle	1 842 070,22	300 000,00	35,00%	105 000,00
ESPACES PUBLICS QUALITATIFS							
COMMUNE DE BERNEVILLE	2026-01535	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement qualitatif du cimetière	138 250,00		20,00%	27 650,00
COMMUNE DE COULOMBY	2026-01032	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement qualitatif de la place de la Mairie	218 229,00	200 000,00	25,00%	50 000,00
COMMUNE DE DUISANS	2026-02198	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	réaménagement du parking de la salle des fêtes	414 165,50	200 000,00	20,00%	40 000,00
COMMUNE DE ECQUEDECQUES	2026-00260	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement qualitatif du centre bourg	432 580,00	200 000,00	20,00%	40 000,00
COMMUNE DE ÉPINOY	2026-01971	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle	381 643,98	200 000,00	20,00%	40 000,00
COMMUNE DE GAUCHIN-VERLOINGT	2026-00246	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace public nature et loisirs à l'angle de la rue du Moulin et de la rue Verte (RD343)	100 913,71		20,00%	20 182,74
COMMUNE DE HENDECOURT-LÈS-CAGNICOURT	2026-00206	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement de la place du 11 Novembre et mise en valeur du monument aux morts	78 095,00		20,00%	15 619,00
COMMUNE DE PERNES LEZ BOULOGNE	2026-00040	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement des abords de la salle multiactivité	118 287,26		25,00%	29 571,81
COMMUNE DE PUISIEUX	2026-00207	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	création d'un espace intergénérationnel	163 880,00		20,00%	32 776,00
COMMUNE DE VIS-EN-ARTOIS	2026-00208	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement du centre bourg	477 250,00	200 000,00	30,00%	60 000,00
COMMUNE DE WIRWIGNES	2026-00222	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement des abords de la salle communale et de liaisonnement avec le cimetière et le bûquénage	218 350,00	200 000,00	20,00%	40 000,00
BATIMENTS DIVERS, AIRES DE JEUX, COMMERCES DE PROXIMITÉ							
COMMUNE DE AUDRESSELLES	2026-00216	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	aménagement d'une aire de jeux, clôtures et espaces verts sur la commune	67 613,39		15,00%	10 142,00
COMMUNE DE BEZINGHEM	2026-00270	ACQUISITIONS FONCIERES	acquisition d'un bien pour créer des jardins partagés	160 000,00		15,00%	24 000,00
COMMUNE DE BARALLE	2026-01940	BATIMENTS DIVERS	transformation de l'ancienne mairie en logement	6 238,46		15,00%	935,76

COMMUNE DE BLAIRVILLE	2026-00195	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	aménagement d'une aire de jeux	25 455,64		15,00%	3 818,34
COMMUNE DE BOISJEAN	2026-00290	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'une aire de jeux	49 975,00		15,00%	7 496,25
COMMUNE DE BONNIÈRES	2026-00189	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'un espace de respiration sécurisé pour les enfants à proximité de la cantine	45 285,00		10,52%	4 762,05
COMMUNE DE BRUNEMBERT	2026-00261	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'un espace ludique et sportif avec jeux accessible PMR	34 115,25		15,00%	5 117,28
COMMUNE DE DOURIEZ	2026-00190	ACQUISITIONS FONCIERES	acquisition d'un garage pour l'aménagement d'un local technique	82 820,00		15,00%	12 393,00
COMMUNE DE FLERS	2026-00393	BATIMENTS DIVERS	réhabilitation et sécurisation du bâtiment communal de la mairie-école	89 046,24		15,00%	13 356,93
COMMUNE DE GUÎNES	2026-02148	BATIMENTS DIVERS	construction des ateliers municipaux (friche SIDER)	1 271 635,92	200 000,00	25,00%	50 000,00
COMMUNE DE HERNICOURT	2026-00191	BATIMENTS DIVERS	renovation énergétique du logement communal situé au 7 place de la Mairie	122 238,45		15,00%	18 335,76
COMMUNE DE LEFAUX	2026-00163	BATIMENTS DIVERS	construction de deux logements communaux	222 130,82	200 000,00	15,00%	30 000,00
COMMUNE DE MARQUION	2026-00548	BATIMENTS DIVERS	construction de vestiaires de football et d'un club house	471 213,00	200 000,00	15,00%	30 000,00
COMMUNE DE METZ-EN-COUTURE	2026-02202	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	installation d'un filet pare ballon au stade Jean Moulin	15 514,00		15,00%	2 327,10
COMMUNE DE NOUVELLE-EGLISE	2026-02100	BATIMENTS DIVERS	transformation du presbytère en salle associative au rez-de-chaussée et construction de deux studios locatifs	313 200,00	200 000,00	15,00%	30 000,00
COMMUNE DE OYE-PLAGE	2026-00093	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création de petits équipements de loisirs	138 441,09		20,00%	27 688,21
COMMUNE DE WARLENCOURT-EAUCOURT	2026-00196	BATIMENTS DIVERS	renovation énergétique du logement communal	73 381,04		15,00%	11 007,15
COMMUNE DE WISSANT	2026-00217	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'une aire de jeux	16 432,52		15,00%	2 464,87
PATRIMOINE							
COMMUNE DE CRÉQUY	2026-00293	PATRIMOINE	restauration du vitrail et de l'encadrement en pierre de la verrière 4 de l'église	75 690,00	75 000,00	30,00%	22 500,00
COMMUNE DE ERNY-SAINT-JULIEN	2026-00896	PATRIMOINE	restauration d'une partie des vitraux de l'église et mise en sécurité du système de chauffage	25 680,00		30,00%	7 704,00
COMMUNE DE HAMBLAIN-LES-PRÉS	2026-00660	PATRIMOINE	restauration de la cloche et de l'horloge de l'église	6 668,36		30,00%	2 000,50
COMMUNE DE LESPINOY	2026-00266	PATRIMOINE	travaux pour la sauvegarde des vitraux de l'église	20 906,00		30,00%	6 271,80
COMMUNE DE MAINTENAY	2026-00193	PATRIMOINE	renovation de la toiture de la chapelle	32 485,13		30,00%	9 745,53
COMMUNE DE MANINGHEN-HENNE	2026-01996	PATRIMOINE	réfection de la toiture de l'église	229 752,48	75 000,00	30,00%	22 500,00
COMMUNE DE PRÉDEFIN	2026-02443	PATRIMOINE	étalement des voûtes de l'église	23 730,24		30,00%	7 119,07
COMMUNE DE PRONVILLE-EN-ARTOIS	2026-02196	PATRIMOINE	restauration des vitraux des deux rosaces de l'église	24 748,00		30,00%	7 424,40
COMMUNE DE RECQUES-SUR-HEM	2026-02098	PATRIMOINE	restauration de la rosace de la chapelle	1 907,75		30,00%	572,32
COMMUNE DE RIENCOURT-LÈS-BAPAUME	2026-00211	PATRIMOINE	renovation de la chapelle	28 787,04		30,00%	8 636,11
COMMUNE DE SAINT-OMER-CAPELLE	2026-00227	PATRIMOINE	étanchéité du chéneau de l'église	8 668,70		30,00%	2 600,61
VOLET BOURGS-CENTRES							
COMMUNE DE GUÎNES	2026-01735	BOURGS CENTRES	construction des ateliers municipaux (friche SIDER)	1 271 635,92	667 000,00	30,00%	200 000,00
TOTAL				19 361 959,32			2 668 092,91

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service Développement territorial

RAPPORT N°71

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

FARDA AMÉNAGEMENT - 1ÈRE PROGRAMMATION 2026

Le présent rapport propose d'attribuer les subventions FARDA AMENAGEMENT aux projets déposés par les communes et Syndicats, selon les modalités du FARDA 2023-2026 adoptées lors du Conseil départemental du 12 décembre 2022.

Les projets retenus au titre de cette 1^{ère} programmation 2026 représentent 132 dossiers correspondants à un montant total de travaux de 19 361 959,32 € HT pour un montant d'aide départementale de 2 668 092,91 €. La liste des projets est détaillée en annexe.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

1) Pour toute subvention supérieure à 30 000 € et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le versement d'acomptes (3 maximum) est possible au prorata des dépenses réalisées, plafonnées à 80% du montant total de la subvention. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures acquittées correspondant au projet ;
- Étude complète ou rendus intermédiaires (si subvention Volet Études) ;
- Pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.

2) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures acquittées correspondant au projet ;
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération et respectant les règles encadrant le financement croisé des collectivités (joindre les copies des rejets ou notifications d'attribution des subventions perçues ou à percevoir) ;

- Le cas échéant : procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial ;
- Pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement de la subvention.

Dans la mesure où les demandes concernent des dossiers instruits selon les modalités du FARDA 2023-2026, seules les dépenses acquittées à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention (lettre d'intention) seront prises en compte.

- 3) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.
- 4) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.
- 5) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.
- 6) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiaire d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : [https : //www.pasdecalais.fr/Contreparties-communication](https://www.pasdecalais.fr/Contreparties-communication) ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Par ailleurs, par courrier en date du 8 décembre 2025, le Département a été destinataire, de la demande de réorientation de la subvention accordée le 11 décembre 2023 par le Conseil départemental, pour le projet de rénovation et réhabilitation de la salle polyvalente de la commune de Fresnicourt-le-Dolmen. En raison de la découverte de problèmes de structures en début de chantier, la commune sollicite la réorientation de son dossier en la reconstruction de la salle polyvalente.

Cette demande étant en cohérence avec le financement octroyé par délibération du 11 décembre 2023 au titre du dispositif FARDA – Services aux publics, il est proposé de valider la réorientation de l'opération « Rénovation et réhabilitation de la salle polyvalente » (n° 2023-05642), par le nouvel intitulé d'opération suivant : « Reconstruction de la salle polyvalente ».

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'acter la modification d'intitulé du dossier n°2023-05642 porté par la commune de Fresnicourt-le-Dolmen ;
- d'attribuer dans le cadre du FARDA 2026 un montant total de 2 668 092,91 € de subventions correspondant à 132 projets, selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-540A05	2324- 2041482-/90554	FARDA Aménagement	7 000 000,00	7 000 000,00	2 668 092,91	4 331 907,09

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY